

**COMMUNE DE JAILLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 28 novembre 2014**

Présents : Mme DAUCHELLE Aurore, M. DEMOUGIN Laurent, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine M. HAUWY Mickaël, M. HENRION Christophe, M. SAUVAGE Patrick et Mme TONNETTE Pascale

Absents : M. BARAT Raynald (procuration à L. DEMOUGIN), M. BRESSAN Grégory, (procuration à P. SAUVAGE),

A été nommée secrétaire: Pascale TONNETTE

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 22 h 00

**Résolution 1 : OUVERTURE ET TRANSFERT DE CREDIT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DM 3**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'ouverture des crédits suivants :

COMPTE	RECETTES	DEPENSES
1333 remboursement PVR	11000	
021 virement de la section fonctionnement	-11000	
023 virement de la section de fonctionnement		-11000
022 dépenses imprévues		- 5000
605 achat d'eau		1295
6152 entretien bien immobilier		16000
673 titres annulés		105
741 prime pour épuration	1400	

**Résolution 2 : OUVERTURE ET TRANSFERT DE CREDIT BUDGET COMMUNE DM 2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'ouverture des crédits suivants :

COMPTE	RECETTES	DEPENSES
020 dépenses imprévues investissement		-7 000
7322 dotation solidarité communautaire	5 000	
7788 produits exceptionnels divers	10 000	
1346 remboursement PVR	4 000	
61522 entretien de bâtiment		10 000
6554 contribution organisme regroupement		5 000
1346 virement PVR au budget assainissement		11 000

**Résolution 3 : PRIX DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET LOCATION DE COMPTEURS ANNEE 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe pour l'année 2015

Le prix de l'eau à 1.30 € le m<sup>3</sup>

Le prix de l'assainissement à 1.63 € le m<sup>3</sup>

Le montant de location des compteurs d'eau reste identique à l'année 2014

**Résolution 4 : TARIF DES MENUS PRODUITS FORESTIERS ANNEE 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et trois contre,

Fixe le prix des menus produits forestiers pour l'année 2015 à 8€ le stère.

**Résolution 5 : MISE A L'ETAT D'ASSIETTE DES PARCELLES 1 ET 12**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'inscription à l'état d'assiette des parcelles 1 et 12 pour l'année 2015

**Résolution 6 : ENTRETIEN DES LAVE-VERRE ET LAVE-VAISSELLE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'entretien des lave-verre et lave-vaisselle de la salle polyvalente avec ELECTRO CLIMAT pour un montant HT annuel de 291.00 €.

### **Résolution 7 : ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de GROUPAMA pour l'assurance statutaire du personnel communal au taux de 7.05 % pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1.15 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

### **Résolution 8 : ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu la délibération de la communauté de communes de Hazelle en Haye décidant la création de la CLECT

M. Régis MATHIEU a été élu à l'unanimité pour représenter la commune à la CLECT

### **Résolution 9 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, présente 2 factures d'un montant total de 6 615.76 € et sollicite auprès du conseil général le versement de la dotation solidarité 2014 à laquelle la commune peut prétendre soit 3 500 €

### **Résolution 10 : AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE FAIBLE VALEUR DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 3 ans la durée d'amortissement des biens de faible valeur.

### **Résolution 11 : RECENSEMENT DE LA POLULATION 2015**

Monsieur le Maire précise que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2015 au 14 février 2015, que l'INSEE versera une dotation forfaitaire de 816 € au titre de l'enquête de recensement 2015 que Mme LECOSSOIS Françoise, secrétaire de mairie, a été nommée agent recenseur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de payer l'agent recenseur par des heures supplémentaires suivant décompte des heures réellement effectuées.

### **DIVERS**

- ✓ Les conseillers municipaux ont organisé un défilé de Saint-Nicolas à Jaillon avec une distribution de bonbons et un vin chaud pour les adultes. Le comité des fêtes a organisé les festivités pour les enfants.
- ✓ Pour voter en 2015, les personnes qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale de la commune de Jaillon peuvent le faire jusqu'au 31 décembre 2014  
Vous devez vous **présenter personnellement à la mairie**, aux heures d'ouverture, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.  
Il est aussi possible de **s'inscrire par courrier** en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'intérieur ([www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)) ou le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) à la rubrique « élections ».  
Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il doit impérativement être parvenu à la mairie **avant le 31 décembre 2014**.
- ✓ **Les colis des anciens seront distribués le samedi 13 décembre 2014**